



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Département des Hautes-Pyrénées**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC**  
**pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

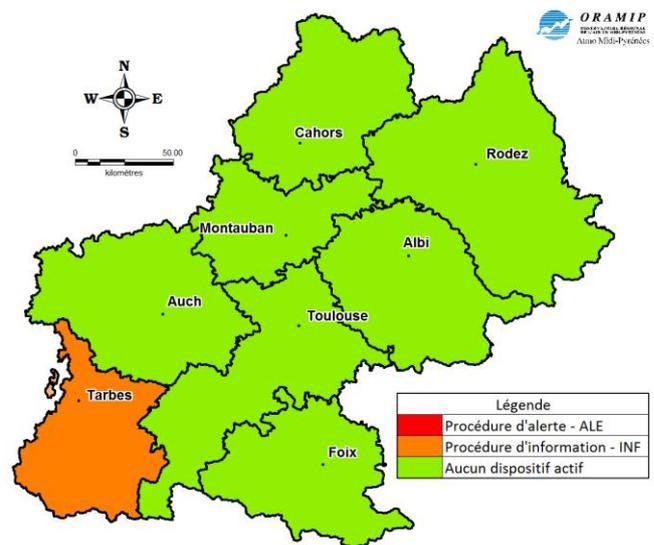
**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 05/12/2016 à 17h00**

Sur le département des Hautes-Pyrénées, l'ORAMIP prévoit des niveaux de concentrations en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) sur 24h pour la journée du **06 décembre 2016**.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

**MERCI DE RELAYER CE MESSAGE**



### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

### ÉVOLUTION

Sur le département des Hautes Pyrénées, les niveaux de particules en suspension dans l'air ont progressivement augmenté depuis dimanche 04 décembre. Les conditions météorologiques particulièrement stables observées ne permettent pas de disperser de manière significative les polluants atmosphériques émis localement.

Au regard des concentrations en particules en suspension enregistrées au cours de la journée du 05 décembre et de l'augmentation des niveaux attendus dans la soirée, la journée du 06 décembre fait l'objet d'une mise en vigilance avec une procédure d'information et de recommandation au public sur prévision.

Cette procédure est valable pour la journée du 06/12/2016.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département des Hautes-Pyrénées

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 05/12/2016 à 17h00

#### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

##### Populations vulnérables :

*Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques*

##### Populations sensibles :

*Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).*

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé.

##### Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

#### Renseignements complémentaires

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46 [oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## **ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Département des Hautes-Pyrénées**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC**  
**pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 05/12/2016 à 17h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes des Hautes-Pyrénées.